



REGROUPEMENT FAMILIALE

Par **pasto**, le **14/08/2022** à **22:10**

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il y a un delai que prend l'OFII pour vous envoyer un courrier attestant que votre dossier de demande de regroupement familiale est complet, si oui quel est le délai? je ne parle pas du récépissé d'accord d'un regroupement familiale mais du courrier qui atteste que votre dossier envoyé à l'OFII est complet.

Bien à vous

Par **youris**, le **15/08/2022** à **11:04**

bonjour,

selon ce lien de l'OFIL, ofii.fr/procedure/regroupement-familial/

L'OFII vérifie si votre dossier est recevable et complet.

*Si votre dossier est **incomplet**, la direction de l'OFII vous adressera la liste des pièces manquantes. Elle vous donnera un délai pour vous permettre de transmettre les pièces manquantes. Si vous ne complétez pas à temps votre demande sera classée sans suite. Vous devrez déposer un nouveau dossier complet.*

***Si votre dossier recevable et complet**, vous recevrez une attestation de dépôt qui indiquera la liste des membres de votre famille concernée par la demande.*

votre dossier est enregistré :

*L'OFII ou la mairie selon les cas viendra effectuer une visite de votre logement. La préfecture prendra une décision sur votre demande dans un délai **de 6 mois** à compter de la délivrance de votre attestation de dépôt.*

avez-vous reçu une attestation de dépôt ?

Salutations